

Un avocat accusé de racisme, Nzirorera poursuit sa défense

ER/GF

Agence Hirondelle, 23 avril 2010

Arusha, 23 avril 2010 (FH) - Deux procès se sont poursuivis cette semaine au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) dont celui de l'ex-ministre de la Jeunesse, Callixte Nzabonimana, dans lequel l'avocat principal français de la défense a été accusé lundi de racisme.

Poursuivi pour crimes de génocide et crimes contre l'humanité, l'ex-ministre clame son innocence. Le procureur l'accuse d'être le principal instigateur des massacres dans sa préfecture natale de Gitarama, dans le centre du Rwanda.

Lundi après-midi, la présidente de la chambre, Salomy Balungi Bossa, a affirmé que Me Vincent Courcelle-Labrousse avait, pendant la pause de la mi-journée, traité la formation des juges de « chambre de Mongoliens » et qualifié le tribunal de « République bananière ».

Ces critiques que l'avocat français a nié avoir formulées ont été interprétées par la chambre comme « des propos à connotation raciste ». Quoi qu'il en soit, a estimé l'avocat, ce qui se passe à l'extérieur de la salle d'audience « est en dehors de la compétence de la chambre et du tribunal ».

Les juges ont annoncé qu'ils allaient se saisir de la question et rendre une décision.

Cet incident a été, cette semaine, le fait marquant de la défense de Nzabonimana, qui se déroule pour l'essentiel à huis clos. Les débats se poursuivront la semaine prochaine.

Dans une autre salle d'audience, le grand procès des anciens dirigeants du MRND s'est poursuivi avec la suite du défilé des témoins de l'ex-secrétaire général du parti, Joseph Nzirorera, qui en est toujours à sa série de témoins détenus par le TPIR.

L'historien Ferdinand Nahimana, l'un des principaux promoteurs de la Radio-télévision libre des mille collines (RTL), est ainsi resté dans le box des témoins mercredi et jeudi.

Condamné à 30 ans de prison pour le contenu des émissions de la radio, il a rejeté l'allégation selon laquelle les responsables du MRND, dont Joseph Nzirorera, auraient joué un rôle dans la création de la RTLM ou l'auraient contrôlée.

Il a cependant reconnu que des poids lourds du parti, comme le président Juvénal Habyarimana, le milliardaire Félicien Kabuga recherché par le TPIR ou encore Nzirorera, étaient les principaux actionnaires de cette radio connue pour ses appels à l'extermination des Tutsis.

Le procès se poursuit la semaine prochaine.